

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BODET CAMPANAIRE sur la commune principale de l'AIOT ZAC GRAND VILLAGE, RUE DE L'HORLOGE 49340 TREMENTINES.

La référence de votre dossier est A-4-OE7TTR10D et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/02/2024 à 15h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43806811600054**

Organisme : **ESSOR INGENIERIE**

Fonction : **RESPONSABLE AGENCE INGENIERIE ET TERRITOIRES**

Personne morale

N° SIRET **82393026800086**

Raison sociale **BODET CAMPANAIRE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

19 RUE TREMENTINES

49340 TREMENTINES

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **RESPONSABLE AGENCE TRANSITIONS ET TERRITOIRES**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **BODET CAMPANAIRE**

Description des activités :

BODET CAMPANAIRE est un expert dans le domaine des cloches, des équipements du clocher et des cadrans d'édifices. Depuis plus de 150 ans, Bodet Campanaire a acquis un savoir-faire et une expérience inégalés dans les domaines de : - la restauration des cloches - l'électrification des cloches - la conception à l'entretien des équipements du clocher - la fabrication et la restauration de cadrans d'édifices - l'installation de paratonnerre et protection contre la foudre - la sécurisation des accès Du fait de son développement, la société souhaite construire un atelier et des bureaux sur la ZAC Grand Village à TREMENTINES (49).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZAC GRAND VILLAGE, RUE DE L'HORLOGE

49340 TREMENTINES

X : 413412

Y : 6677094

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2410	2410-2	Travail du bois et matériaux combustibles analogues	111.72 kW	D	
2575	2575	Emploi de matières abrasives	Puissance totale installée 26 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets sont stockés en benne ou géobox avant d'être collectés par un prestataire les déchets sont triés, il s'agit principalement de DIB et assimilés, de métaux, et de déchets dangereux (huiles, produits chimiques, aérosols)

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Réserve privée**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le calcul D9 a été réalisé : Défense incendie : 120m³/h, soit pour deux heures 240m³. Un pi de 116m³/h est disponible, donc il faut un complément à la parcelle de 8m³.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)